



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E107562

VALABLE JUSQU'AU 29/05/2026

ÉDITÉ LE

09/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 08/11/2012

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 06/04/2017
5 288 587

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANCY 2012B01145

Siret : 790 123 855 00278

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :
ALLIANZ IARD 62067334

Assurance Responsabilité Civile :
QBE 031 0014051

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2025

Raison sociale : MUST

97 RUE HAROUN TAZIEFF
IMMEUBLE OCEANIS 2B
54320 MAXEVILLE

Téléphone : 03 29 75 13 73

Fax :

Portable :

Site Internet :

E-mail : christelle.bordaraud@groupe-must.fr

Responsabilité légale :
CHAUSSERAY ANDRÉ DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 614

Tranche de classification : EFF6B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	16/10/2022
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	29/01/2026
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	11/06/2024
5312	Installation de VMC dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m² Mention RGE	29/01/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	31/05/2022
o Poêle ou insert bois	31/05/2022
o Pompe à chaleur : chauffage	11/06/2024
o Chauffe-Eau Thermodynamique	11/06/2024
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	31/03/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.